



**DELIBERATION N° 25/188 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
ACCORDANT UNE SUBVENTION AU LYCÉE POLYVALENT DE BALAGNA  
POUR LE FINANCEMENT DU PROJET PÉDAGOGIQUE INTITULÉ "LA MÉMOIRE  
DE PASQUALE PAOLI, UN PATRIMOINE EN DÉBAT"**

**CHÌ ATTRIBUISCE UNA SUVVENZIONE À U LICEU DI BALAGNA PER U  
FINANZIAMENTU DI U PRUGHJETTU PEDAGOGICU INTITULATI "A MEMORIA  
DI PASQUALE PAOLI, PATRIMONIU IN DIBATTITU"**

**REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, la Commission Permanente, convoquée le 9 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Paul-Joseph CAITUCOLI  
M. Romain COLONNA à Mme Françoise CAMPANA  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Paul-Félix BENEDETTI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Jean-Michel SAVELLI  
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Angèle CHIAPPINI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Saveriu LUCIANI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 24/021 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> mars 2022 approuvant le projet « Pasquale Paoli 2025 - 300ème anniversaire de la naissance du Père de la Patrie »,
- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRÈS** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (12) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport attribuant une subvention au Lycée de Balagna à L'Isula à l'occasion du Tricentenaire de Pasquale Paoli, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**DECIDE** de répartir, ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2025

PROGRAMME : 6126 Fonctionnement

**MONTANT DISPONIBLE : ..... 43 043,68 euros**

**MONTANT À AFFECTER :**

LYCÉE DE BALAGNA ..... 5 000 euros  
Projet pédagogique destiné à 3 classes de première dans le cadre du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli

**MONTANT TOTAL AFFECTÉ ..... 5 000 euros**

**MONTANT DISPONIBLE À NOUVEAU : ..... 38 043,68 euros**

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 17 décembre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2025/356/CP**

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2025**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUVVENZIONE À U LICEU DI BALAGNA PER U  
FINANZIAMENTU DI U PRUGHJETTU PEDAGOGICU  
INTITULATI "A MEMORIA DI PASQUALE PAOLI,  
PATRIMONIU IN DIBATTITU"**

**SUBVENTION AU LYCÉE POLYVALENT DE BALAGNA  
POUR LE FINANCEMENT DU PROJET PÉDAGOGIQUE  
INTITULÉ "LA MÉMOIRE DE PASQUALE PAOLI, UN  
PATRIMOINE EN DÉBAT"**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :**

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention d'un montant de **5 000 €** au Lycée polyvalent de Balagna à L'ISULA pour le financement du projet pédagogique intitulé « *La mémoire de Pasquale Paoli, un patrimoine en débat* », dans le cadre du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli.

Ce projet s'adresse à 3 classes de première générale - spécialité HGGSP - Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques), 22 élèves au total.

Il convient de noter l'ambition de ce projet qui, au titre de la présente année scolaire, permettra aux élèves de participer à des activités dans différents domaines ayant pour point commun l'action du Babbu di a Patria.

Au programme, en effet :

- visite des lieux de mémoire liés à Pasquale Paoli en Castagniccia : musée et couvent de Merusaglia, couvent d'Orezza ; rencontre avec Pantaléon Alessandri ; évocation de Noëlle Vincensini, née au couvent d'Orezza ;
- excursion au couvent de Caccia ;
- conférence de Pierre Bertoncini sur le thème « *les couvents corses et la patrimonialisation* » au Lycée de Balagne le 8 décembre, jour di « *a festa di a nazione* » ;
- visite de lieux de mémoire liés à Pasquale Paoli à Paris ;
- excursion au San Petrone, sommet de la Castagniccia ;
- voyage pédagogique à Paris.

Cette initiative vient prolonger, pour ces élèves, la dynamique engagée sur cette commune au titre du tricentenaire PAOLI 2025.

Le montant prévisionnel des dépenses TTC s'élève à 14 660 €

La contribution des familles concernées est de 5 500 €.

La Communauté de Communes L'Isula-Balagna et la commune de L'Isula participent également chacune à hauteur de 550 €.

La maison des lycéens engage également des actions associatives pour compléter le budget.

Il vous est donc proposé d'accorder au Lycée de Balagna la somme demandée, soit 5 000 €, qui sera imputée sur les crédits du programme 6126 fonctionnement.

Cette subvention est accordée à titre exceptionnel pour le tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli, hors des régimes d'aides de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT**

<b>Programme</b>	<b>Libellé / objet de l'opération</b>	<b>Code affectation en cas de revalorisation</b>	<b>Montant affecté</b>	<b>Echéancier de CP 2025</b>	<b>Echéancier de CP 2026</b>
6126	TRICENTENAIRE PASQUALE PAOLI - SUBVENTION AU LYCEE DE BALAGNA/LISULA		5 000,00 €		5 000,00 €